

## Le Mot du Directeur Général de l'ACM

Le 10 avril 2019, l'ACM a publié sa note n°23 à destination des IMF, portant sur les programmes et mesures pratiques pour la répression du blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes. Modifiant et complétant la note ACM n°13 du 15 mars 2017 portant sur le même objet, la nouvelle note vise essentiellement à préciser les nouvelles obligations mises à la charge des IMF en vertu notamment des nouveaux textes réglementaires parus au cours du premier trimestre 2019 et ayant trait à la lutte contre le financement du terrorisme et la répression du blanchiment d'argent. Les nouveautés introduites par la note n°23 se rapportent principalement aux :

- Mesures de diligence à l'égard du bénéficiaire effectif,
- Mesures de diligence renforcée à l'égard des personnes politiquement exposées,
- Mesures de diligence renforcée à l'égard des personnes présentant un profil de risque élevé,
- Mesures de diligence renforcée à l'égard des opérations ou transactions utilisant des technologies nouvelles ou en développement.

## Secteur de la microfinance en Tunisie

**9 IMF agréées** conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

**7 IMF-SA sous forme de Société Anonyme**

( ENDA Tamweel | TAYSIR Microfinance |  
BAOBAB Tunisie | ADVANS Tunisie | CFE  
Tunisie | ZITOUNA Tamkeen | EL AMEL  
de Microfinance ) ➔ **155 agences**

**2 IMF-AMC sous forme associative**

( ASAD Tamweel | AKDI ) ➔ **6 agences**

**287 Associations de microcrédits (AMC)** Loi n° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

Dont **107** (y compris ASAD Tamweel et l'AKDI) ayant bénéficié durant le premier trimestre de l'année 2019 d'un financement de la BTS. Néanmoins, hormis les 2 AMC mentionnées ci-dessus, toutes les autres sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

## Données du secteur :

**Au 31/03/2019 : 599 181 clients pour un portefeuille de 1067 millions de TND**

Les IMF-SA gèrent 66% des clients et 78% de l'encours total contre 40% et 22% pour les IMF AMC, pour un encours moyen du secteur de 1781 TND par client actif.

L'encours des microcrédits accordés par les IMF SA et les AMC est passé de 847 millions de TND au 31-03-2018 à 1067 millions de TND au 31-03-2019 enregistrant ainsi un taux de croissance de 25,9%. En effet, l'encours des microcrédits accordés par les IMF SA s'est accru de 30,2% contre seulement 12,8% pour les AMC et représente au 31-03-2019 environ 78% de l'encours total du secteur de la microfinance contre 75,4% une année auparavant.

Les crédits décaissés par les IMF (SA et AMC) au cours des trois premiers mois de 2019, ont enregistré une hausse de 15,8% par rapport à la même période de l'année 2018, en passant de 237,4 millions de TND à environ 275 millions de TND.

Le montant du microcrédit moyen a enregistré un taux de croissance de 13,6% en passant de 2682 TND à 3048 TND entre mars 2018 et mars 2019. Les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenus et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à 3163 TND et 2015 TND au 31-03-2019.

La part des hommes dans la valeur totale des microcrédits décaissés par les IMF (SA et AMC) est passée de 51,2% durant les trois premiers mois de l'année 2018 à 54% durant la même période en 2019, tandis que la part des femmes a continué à baisser depuis l'année 2016 pour s'établir à fin mars 2019 à 46%. En effet jusqu'au 31-03-2019, environ 148,5 millions de TND correspondant à environ 41,1 mille crédits ont été alloués à des hommes opérant dans tous secteurs confondus. Par contre, les femmes ont bénéficié de 126,5 millions de TND soit 49,1 mille crédits représentant 54,5% du nombre total des microcrédits accordés. Le microcrédit moyen des femmes bénéficiaires s'est établi par conséquent à 2574 TND au 31-03-2019, et il est resté nettement inférieur à celui des hommes qui s'est élevé à 3614 TND.

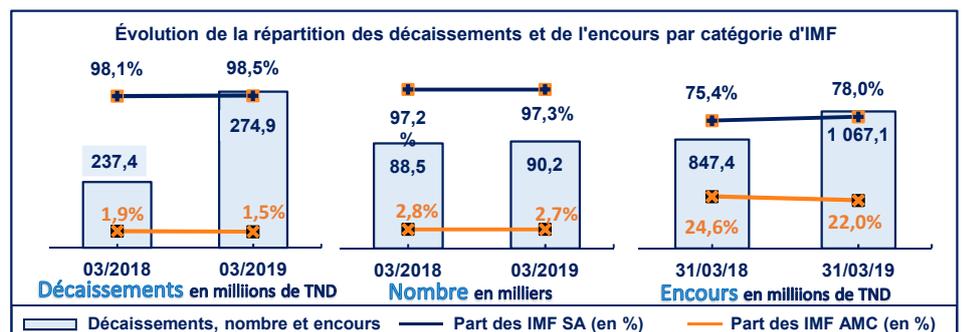
(\*) Les données statistiques au 31-12-2018 sont provisoires.

## Population active du secteur de la Microfinance

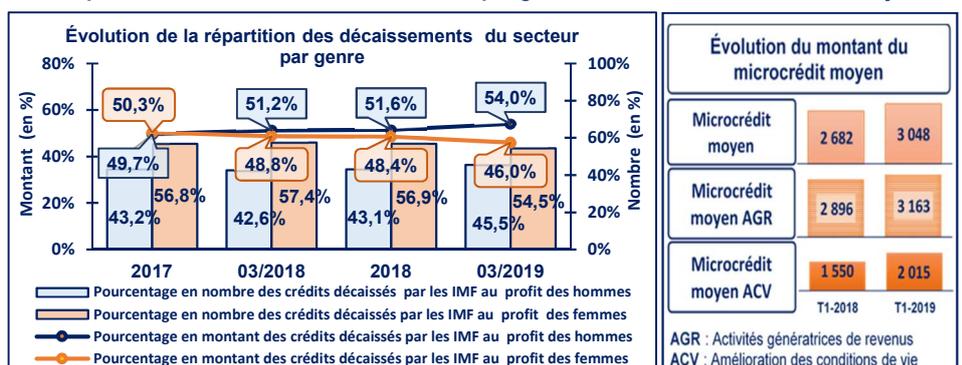
Secteur de la microfinance	31/12/2016	31/03/2017	31/12/2017	31/03/2018	31/12/2018*	31/03/2019
	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Clients actifs des IMF-SA	308 709	<b>315 076</b>	349 409	<b>360 396</b>	393 730	<b>396 598</b>
Clients actifs des IMF-AMC <sup>1</sup>	88 266	ND	127 035	ND	240 184	<b>239 368</b>
Clients croisés IMF(SA-AMC)	-13 395	ND	-20 195	ND	-36 861	<b>-36 785</b>
<b>Nb total clients actifs</b>	<b>383 584</b>	<b>ND</b>	<b>456 249</b>	<b>ND</b>	<b>597 053</b>	<b>599 181</b>
Encours des IMF-SA	419 676	<b>456 481</b>	591 413	<b>638 828</b>	793 939	<b>831 771</b>
Encours des IMF-AMC	200 709	ND	217 970	<b>208 558</b>	244 883	<b>235 280</b>
<b>Total encours (Milliers TND)</b>	<b>620 385</b>	<b>ND</b>	<b>809 383</b>	<b>847 386</b>	<b>1 038 822</b>	<b>1 067 051</b>
<b>Encours moyen / client (TND)</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>1 740</b>	<b>1 781</b>

(1) Faute de disponibilité des informations, le nombre des clients actifs des IMF AMC aux termes des années 2016 et 2017 a été minoré à concurrence du nombre des clients ayant obtenu des crédits avant janvier 2014 et qui sont toujours actifs dans le sens où ils demeurent titulaires d'un encours impayé. À partir de 2018, le nombre des clients actifs inclut les personnes ayant obtenu des crédits avant janvier 2014 et qui sont encore titulaires d'un encours impayé.

## Évolution des décaissements et de l'encours du secteur



## Répartition des décaissements du secteur par genre et évolution du microcrédit moyen



## Données des IMF SA :

**Au 31/03/2019 : 396 598 clients actifs auprès des IMF SA pour un portefeuille de 831,7 millions de TND**

Durant la période s'étalant entre la fin des mois de mars-2017 et mars-2019, les décaissements des IMF SA ont connu une croissance soutenue enregistrant des taux de croissance annuels moyens de 6% en nombre de microcrédits et 23,3% en montant.

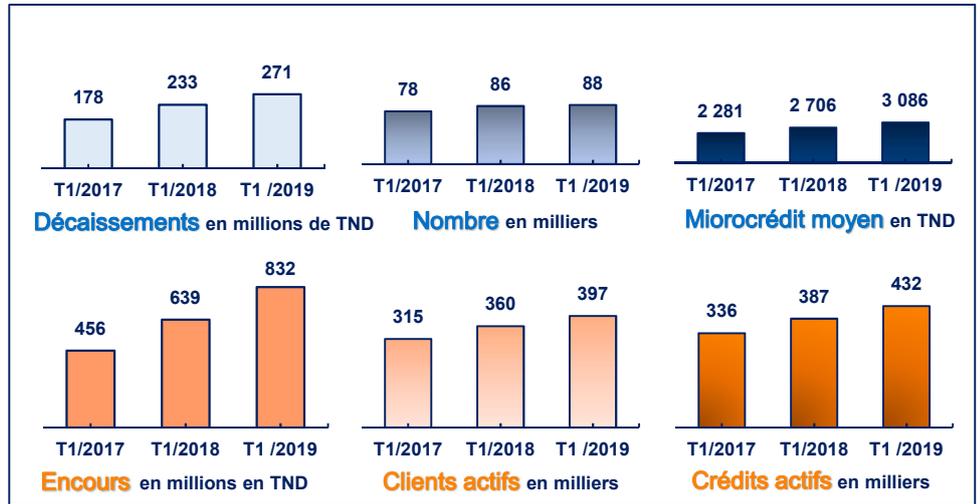
Le montant du microcrédit moyen des IMF SA a enregistré un taux d'accroissement moyen de 16,3% en passant de 2 281 TND à 3 086 TND entre mars 2017 et mars 2019.

Entre la fin des mois de mars 2017 et mars 2019, le nombre des clients actifs des IMF SA et leurs encours ont augmenté à des taux d'accroissement annuels moyens respectifs de 12,2% et 35%. Le montant de l'encours moyen par client actif des IMF SA a enregistré une augmentation à un taux annuel moyen de 20,3% durant la même période en passant de 1449 TND à 2097 TND.

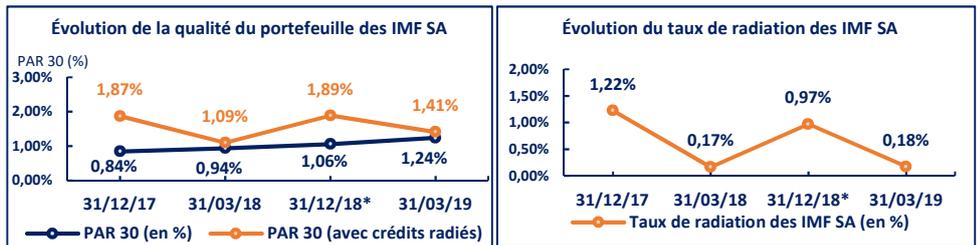
Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à 1,24% au 31-03-2019 contre 0,94 % une année auparavant. Le PAR 30 avec intégration des crédits radiés s'est établi à 1,41% au 31-03-2019 contre 1,09 % et 1,89% respectivement aux termes des mois de mars et de décembre 2018.

Le taux des créances radiées des IMF SA s'est établi au 31-03-2019 à 0,18 % de leur portefeuille brut moyen contre 0,17% douze mois auparavant.

## Évolution des données statistiques consolidées des IMF SA



## Évolution de la qualité du portefeuille à risque et du taux de radiation des IMF SA



## ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DES CLIENTS DES IMF SA

Une évolution globalement maîtrisée, mais une vigilance demeure toujours nécessaire.

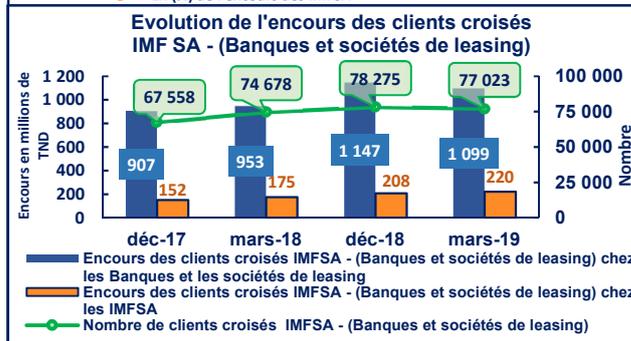
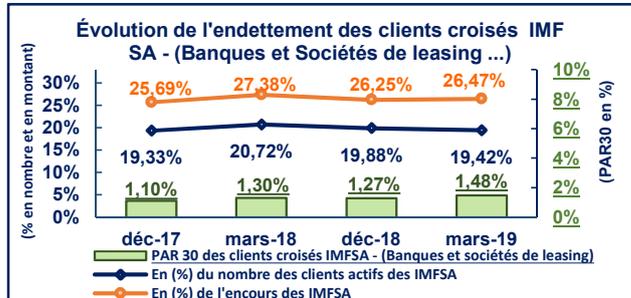
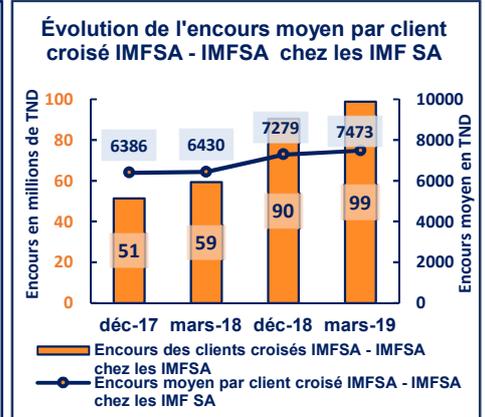
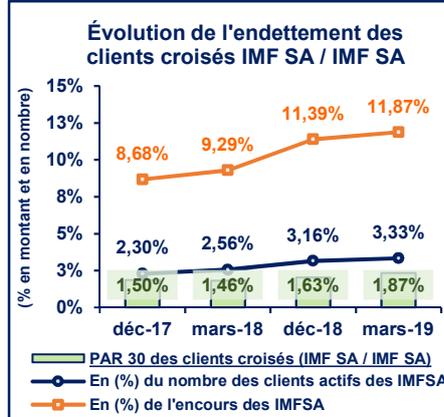
**Au 31/03/2019, 77 023 clients (sans doublons) ont plus d'un crédit auprès de plus d'une institution (IMF SA - Banques et Sociétés de leasing...), soit 19,42% des clients des IMF SA.**

### FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMFSA - IMFSA

Le nombre des clients croisés IMF SA - IMF SA a enregistré une augmentation de 43%, il est passé de 9233 clients au 31 mars 2018 à 13212 clients au terme du même mois de l'année 2019.

Au 31-03-2019, le nombre des clients croisés IMF SA - IMF SA représente 3,33% de l'ensemble des clients actifs. Ces clients croisés détiennent 11,87% de l'encours des IMF SA. **Le PAR30 des clients croisés IMF SA - IMF SA s'est établi au terme du premier trimestre 2019 à 1,87% contre 1,46% une année auparavant.**

L'encours moyen par client croisé IMF SA - IMF SA chez les IMF SA, s'est élevé à 7473 TND au 31-03-2019 contre 6430 TND au 31-03-2018 enregistrant ainsi une augmentation de 16,2%.



### FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMF SA - (Banques et sociétés de leasing ...)

19,42% des clients actifs des IMF-SA sont croisés avec les banques et les sociétés de leasing... Ces clients détiennent 26,47 % de l'encours des IMF SA. Ce pourcentage a enregistré une diminution de (-3,3) % sur les douze derniers mois. Chez les IMF SA, la qualité du portefeuille de ces clients croisés a baissé légèrement. En effet le PAR 30 de ces clients est passé de 1,30% au 31 mars 2018 à 1,48% au terme du même mois de l'année 2019.

D'autre part, au terme du premier trimestre de 2019, l'encours de ces clients auprès des banques et des sociétés de leasing est égal à 5 fois la valeur de leurs encours auprès des IMF SA contre 5,4 fois une année auparavant.

L'encours des clients croisés IMF SA - (Banques et les sociétés de leasing...) s'est élevé au 31-03-2019 à 1098,5 millions de TND auprès des banques et sociétés de leasing, et à 220,2 millions de TND auprès des IMF SA.

